

**Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation
et l'environnement**

Conseil d'administration
Séance du 27 février 2023

Délibération n°3.1

Le 27 février 2023, le conseil d'administration de l'Institut Agro s'est réuni sous la présidence de Dominique Chargé, en visioconférence.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Membres représentés (procuration) : 2

Quorum : 19

Point 3 – Gouvernance

Délibération 3.1. – Budget initial 2023 Fondation

Visa :

Vu le décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro) notamment son article 9,

Exposé des motifs :

ADOPTÉ : à 30 voix pour
 à 0 voix contre
 à 1 abstention

Le conseil d'administration de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 27 février 2023, approuve le budget initial 2023 Fondation.

- Les autorisations budgétaires suivantes :
 - o 17,75 ETPT dont 17,75 ETPT hors plafond
 - o 2 199 802 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 723 300 € en personnel
 - 1 456 502 € en fonctionnement
 - 20 000 € en investissement
 - o 2 269 402 € de crédits de paiement :
 - 723 300 € en personnel
 - 1 496 102 € en fonctionnement
 - 50 000 € en investissement
 - o 1 906 205 € de prévisions de recettes
 - o 363 197 € de solde budgétaire (déficit)
- Les prévisions comptables suivantes :
 - o 4583 € de résultat patrimonial
 - o - 27 755 € de capacité d'autofinancement (insuffisance)
 - o - 77 755 € de variation de fonds de roulement (diminution)

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Fait à Paris, le 27 février 2023

**Le Président du Conseil d'administration,
Dominique Chargé**